

LE PROBLEME DES RETRAITES EN FRANCE

Je remercie Jean-Pierre Maureau de m'avoir si fidèlement invité.

Je lui sais gré, en particulier, d'avoir donné comme titre à notre session « la perspective à long terme. »

Si le sujet des retraites est pressant, ce n'est pas seulement qu'il contribue massivement à nos déséquilibres financiers, c'est aussi parce que la solution de ce problème constitue une clé de l'avenir de notre croissance à long terme.

Laissez-moi évoquer successivement ces deux aspects du sujet.

I. L'aspect immédiat

Il y a longtemps que nous devrions agir sur l'évidence démographique du sujet qui en explique la gravité, comme elle invite à en définir la solution :

Dans un système de retraites par répartition, il est impératif de maintenir un équilibre entre cotisants et retraités puisque, chaque année, les cotisants doivent financer l'intégralité des retraites.

Or en France, comme dans tous les pays avancés, l'évolution démographique fait que les populations de retraités augmentent considérablement avec l'arrivée à la retraite des « baby-boomers », alors que le nombre des actifs- des cotisants- stagne ou diminue.

Etant donné la prolongation de l'espérance de vie - et de vie en bonne santé -il convient, évidemment de retarder l'âge de départ à la retraite pour ne pas surcharger davantage les cotisants dont les obligations ont été poussés à la limite du raisonnable.

C'est ce qu'ont fait la totalité de nos voisins européens en portant cet âge à 65 ans au moins et c'est ce que nous nous obstinons à ne pas faire puisque

nous continuons à camper sur la limite à 62 ans. La présidence de la République avait avancé un vaste projet de réforme par points- extrêmement difficile à négocier et discutable sur le fond - portant unification de nos 40 régimes de retraites. Comme on le sait, rien n'a été fait à cet égard et notre système reste le plus déséquilibré financièrement de ceux de tous les pays qui sont aussi nos concurrents. De fait, notre compétitivité ne fait que se dégrader, ce qui est grave dans la zone euro où les ajustements monétaires sont impossibles et où notre déficit commercial atteint des limites considérables et graves pour notre emploi (plus de 3 points de PIB l'an dernier...).

Je vais rappeler quelques chiffres :

- En 1960 : 4,7 cotisants pour un retraité ; en 2020 : 1,6
- Le coût de nos retraites est de l'ordre de 3 points de PIB supérieur à la moyenne européenne et explique à lui seul (à 14,7% du PIB) environ la moitié de la surcharge de coûts qui pèsent sur notre compétitivité et expliquent en partie notre désindustrialisation ;
- Nombre d'années de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein : 41,5 ans en France, et 45 ans en Allemagne ;

Il est donc urgent d'agir pour arrêter l'hémorragie. Pour cela il faut en toute priorité relever à 65 ans l'âge du départ à la retraite ou, au moins caler sur 65 ans la retraite à taux plein.

II. La perspective à long terme

Les systèmes de retraites sont une manière de constituer, au fil de l'eau, de l'épargne forcée pour financer chaque année la solidarité intergénérationnelle. Ne pas organiser cette approche de base aurait, en effet, des effets sociaux inacceptables.

Mais il faut comprendre que les régimes de capitalisation complémentaires ont aussi un rôle essentiel à jouer dans l'équilibre à long terme d'une économie.

En effet, comme on vient de le voir, les systèmes de répartition ont leurs limites ; la tenaille démographique ne permet pas à une société vieillissante de conserver les cotisations à un niveau acceptable, tout en maintenant le taux de remplacement et en préservant l'équilibre financier du système.

Dans de telles circonstances, demander aux ménages de constituer une épargne capitalisée additionnelle fait beaucoup de sens :

- Elle permettrait d'abonder les retraites impactées négativement par l'évolution démographique et les aléas d'une croissance économique non garantie ;
- Elle pourra offrir à l'économie des moyens de financements à long terme qui renforceront sa croissance potentielle ;

C'est cet effort supplémentaire qui pourra jouer un rôle important au moment où nos sociétés sont confrontées aux défis écologiques de notre temps et à des besoins de financement immenses.

L'avenir des marchés de capitaux, dont nous déplorons l'insuffisance en Europe, aura tout à gagner d'une telle évolution, dont nous voyons déjà l'effet positif dans des pays comme l'Allemagne¹.

En résumé, il faut avoir le courage politique de rééquilibrer un régime de retraites gravement déficitaire, tout en promouvant- au besoin par des incitations fiscales- l'investissement privé à long terme paralysé aujourd'hui par la préférence pour les placements très liquides.

Jacques de Larosière,
Juin 2022

¹ Nos produits d'épargne complémentaires (environ 230 milliards d'euros) représentent seulement 5,4% du patrimoine financier des ménages hors actions non cotées (le pourcentage correspondant est de 14,7% en Allemagne) alors que les produits d'épargne réglementés représentent 17,8% et les contrats d'assurance vie en euro 39%.

L'OCDE montre que les actifs de fonds de pension ne représentent que 10% du PIB en France contre 126% en moyenne dans l'ensemble de l'OCDE. Nous sommes donc très dépendants du système de retraite par répartition et de sa fragilité démographique.